

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 22 janvier 2024, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale
- M Martin Bouchard, technicien aux travaux publics, inspecteur en bâtiment et en environnement

Est absente :

Mme Louise-Josée Doré, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 DÉCEMBRE 2023, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 11 DÉCEMBRE 2023
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du Maire
 - 4.2 Rapport des Conseillers/Comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
 - 5.3 Dépenses incompressibles
 - 5.4 Décorations de Noël : Autorisation de paiement
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Subventions aux organismes pour 2024
 - 7.2 Eau potable :
 - 7.2.1 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 1.2 : Autorisation de présentation d'une demande
 - 7.2.2 Autorisation d'appel d'offres public

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. VOIRIE

9.1 Ministère des Transports : Renouvellement du permis d'intervention

10. SERVICES PUBLICS

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 Office d'habitation Domaine-du-Roy : Budget 2024

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1 Demande de modification du règlement de zonage (5330, avenue des Jardins)

12.2 Amendement résolution 2023-06-126 intitulée « CPTAQ : Piste cyclable La Doré/Normandin : Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture »

13. LOISIRS ET CULTURE

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2024-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2024-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 4 décembre 2023 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2024-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance ajournée du 11 décembre 2023 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2024-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance spéciale du 11 décembre 2023 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe la population que la fin d'année a été mouvementée avec des réponses dans plusieurs dossiers en cours. Le début d'année est également, lui aussi, mouvementé avec des rencontres avec des citoyens pour certains dossiers. La Municipalité désire toujours être partenaire avec les citoyens dans tous les dossiers qu'elle traite.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de décembre 2023 selon leurs différents domaines d'intervention.

Luc Bélanger a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et aux activités du comptoir vestimentaire de la Fabrique.

France Chapdelaine a participé à une rencontre du Comité de coordination de la Table de concertation des Aînés et à une activité de Jour de l'an à la Résidence Dorée.

Les autres Membres du Conseil n'ont rien à mentionner.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2024-01-005

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de décembre 2023 de la Municipalité au montant de 233 917.18\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le Maire dépose le rapport financier préliminaire en date du 31 décembre 2023.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2024-01-006

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement des dépenses incompressibles ci-dessous selon le budget 2024, telles dépenses devant être payées à leur échéance suivant la

facturation et les conventions. Cependant, des efforts doivent toujours être entrepris afin de réduire les dépenses.

DÉPENSES	FOURNISSEURS	MONTANT (\$)
Salaires et allocations	Employés et conseillers	798 545
Charges sociales et avantages sociaux	Gouvernements et organismes	167 890
Service de la dette	Prêteurs	137 200
Intérêts sur billet	Prêteurs	81 400
Contrat de déneigement	Excavation Michel Paradis inc.	190 900
Contrat d'entretien système informatique	PG Solutions	25 000
Quotes-parts	MRC Domaine-du-Roy	295 940
Électricité	Hydro-Québec	125 000
Immatriculation	Société d'assurance automobile du Québec	2 000
Sécurité publique	Sûreté du Québec	91 618
Protection incendie	Service incendie Saint-Félicien-St-Prime-La Doré	119 917
Assurances	Mutuelle des municipalités	75 015
	TOTAL	2 110 425

POINT 5.4

RÉSOLUTION 2024-01-007

DÉCORATIONS DE NOËL : AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des commentaires à l'effet qu'il serait opportun de mettre à niveau les décorations de Noël municipales;

CONSIDÉRANT QUE des spéciaux sont en cours depuis la fin de la période de Noël 2023;

CONSIDÉRANT QUE des économies peuvent être réalisées pour la mise à niveau des décorations de Noël municipales;

CONSIDÉRANT les achats effectués par le département des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement de 11 316.64\$, plus les taxes applicables, à Classic Displays pour l'achat de décorations de Noël municipales.

POINT 6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1

RÉSOLUTION 2024-01-008

SUBVENTION AUX ORGANISMES POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE certains organismes ont déposé leurs prévisions budgétaires pour 2024 ainsi que leurs états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des organismes ont été rencontrés dans le but d'échanger sur leurs attentes, leurs fonctions et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des Membres du Conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de ces rencontres ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des demandes financières des organismes a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde des subventions maximales telles qu'indiquées ci-dessous :

➤ Maison des Jeunes de La Doré	20 000\$
➤ Moulin des Pionniers (patrimoniaire)	25 000\$

Les subventions autorisées seront versées selon les échéances de taxation ou selon des ententes spécifiques. La Municipalité se réserve le droit d'analyse des besoins et des résultats financiers des organismes, et ce, avant chacun des versements. Les organismes devront fournir une demande pour chaque versement.

POINT 7.2.1

RÉSOLUTION 2024-01-009

EAU POTABLE : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 1.2 : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT le projet de réfection du système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU – Volet 1.2, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU - Volet 1.2 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU – Volet 1.2 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU – Volet 1.2 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU – Volet 1.2.

POINT 7.2.2

RÉSOLUTION 2024-01-010

EAU POTABLE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT le projet de réfection du système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public afin de recevoir des propositions pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la

Directrice générale à procéder à la publication d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de réfection du système de filtration de l'eau potable.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2024-01-011

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'INTERVENTION

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- renouvelle auprès du ministère des Transports, jusqu'en février 2026, le permis d'intervention afin de procéder aux travaux de réparation aux réseaux d'aqueduc et d'égout situés sous les routes dont la gestion est de la responsabilité de Transports Québec;
- autorise Stéphanie Gagnon, directrice générale, à signer la demande de permis pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de La Doré.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2024-01-012

OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY : BUDGET 2024

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité d'assumer 10% du déficit pour les immeubles de son secteur;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte les prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy pour la portion de son secteur soit l'ensemble immobilier #1076 (4871 à 4925, rue des Saules), #1245 (4711 à 4755, rue des Saules) et #2280 (Domaine du Parc);
- s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacements, modernisations et d'améliorations capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;
- la portion municipale sera de :
 - 4 149\$ pour la portion #1076 sur un montant de déficit de 41 490\$;
 - 3 327\$ pour la portion #1245 sur un montant de déficit de 33 269\$;
 - 2 285\$ pour la portion #2280 sur un montant de déficit de 22 848\$.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2024-01-013

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (5330, avenue des Jardins)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble portant l'adresse civique du 5330, avenue des Jardins à La Doré est situé dans la zone 8CO en vertu du règlement de zonage no. 2018-02 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, dans laquelle zone sont permis les usages décrits aux articles 2.2 a) et c) (sauf salles présentant des spectacles érotiques) et 2.3 i) dudit règlement, à savoir les usages suivants :

2.2 a) : les commerces reliés à l'automobile tels que :

- station-service et poste d'essence, avec ou sans lave-auto, lave-auto;
- vente, entretien, remisage et réparation de véhicules motorisés incluant motoneige et tout-terrains;
- bureaux et agence de location de véhicules automobiles;
- ateliers de peinture et de débosselage.

2.2. c) : les commerces d'hébergement et de restauration tels que les hôtels, motels, restaurants, restaurants-minute avec ou sans service à l'auto, restaurant avec service extérieur, brasseries, microbrasseries (incluant la production

brassicole et la distillerie) bars, discothèques, salles de danse commerciales;

2.3. i) : les services de transport par camion (entrepôt pour camion, garage de camion (incluant la réparation, stationnement et entretien), entreposage extérieur de matières transportables, entrepôt de transbordement).

CONSIDÉRANT QUE le 22 novembre 2023, l'Inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité a constaté, sur ledit immeuble, l'exploitation d'un établissement relié à la récupération et à la transformation de matériaux recyclables, lequel n'est pas autorisé dans la zone 8CO, et a donc émis au Propriétaire de l'immeuble un avis d'infraction le 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, les 4 et 7 décembre 2023, respectivement de la part de l'Occupant et du Propriétaire dudit immeuble, deux (2) correspondances sollicitant une modification dudit règlement de zonage, afin que soit autorisé sur ledit immeuble les usages de récupération et transformation de matériaux recyclables / transformation des métaux non ferreux (ci-après : « activités »);

CONSIDÉRANT QUE les activités de récupération et transformation de matériaux recyclables et que celles reliées à l'industrie des minéraux non métalliques se classent dans le groupe d'usages INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS (Groupe 3), en vertu dudit règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que les usages du Groupe 3 s'exercent dans les zones industrielles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place la zone 2I, laquelle est située à l'écart des zones résidentielles et est l'objet d'investissements majeurs par la Municipalité, afin de fournir aux immeubles qui s'y trouvent, et donc aux promoteurs, des terrains attrayants et des services publics adaptés, et ainsi doter la Municipalité d'un véritable Parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE des terrains sont disponibles dans la zone 2I;

CONSIDÉRANT QUE la zone 8CO est contiguë à la zone résidentielle 10R et que cette zone 10R a été identifiée par la Municipalité comme une zone dont le développement domiciliaire doit être priorisé, de sorte qu'elle sera l'objet d'un nouveau développement en 2024 dont certains terrains résidentiels sont voisins immédiats du 5330, avenue des Jardins;

CONSIDÉRANT QUE la zone 8CO est également contiguë à la zone résidentielle 11R, ces deux (2) zones n'étant séparées que par le chemin public;

CONSIDÉRANT QU'un usage résidentiel, objet de droits acquis, se trouve dans la zone 8CO;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de préserver l'urbanisme tel que planifié et réglementé dans le règlement de zonage de la Municipalité, tant en regard des zones du secteur en cause qu'en regard des zones industrielles établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré refuse les demandes de modification de zonage datées du 4 et 7 décembre 2023 relatives à l'immeuble portant l'adresse civique du 5330, avenue des Jardins à La Doré.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2024-01-014

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2023-06-126 INTITULÉE « CPTAQ : Piste cyclable La Doré/Normandin : Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture »

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-126 intitulée « CPTAQ : Piste cyclable La Doré/Normandin : Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture »;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'adoption de cette résolution, le tracé du projet de piste cyclable reliant La Doré à Normandin a été modifié de façon à minimiser les impacts du projet sur les milieux humides, le milieu agricole et les contraintes physiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié sa demande d'autorisation à la CPTAQ afin de tenir compte de ce changement de tracé;

CONSIDÉRANT QUE les motifs de la Municipalité, pour appuyer la demande initiale, tels qu'ils sont exposés dans la résolution 2023-06-126 demeurent identiques même après avoir considéré le changement de tracé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

1. Amende la résolution 2023-06-126 intitulée « CPTAQ : Piste cyclable La Doré/Normandin : Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture » de la façon suivante :
 - Le texte suivant contenu au 2^e considérant de la résolution 2023-06-126 : « ... soit sur les lots 4 595 651, 4 594 542, 4 946 694, 4 946 693, 4 594 541 et 4 595 653 du cadastre du Québec propriétés de la Municipalité... » est remplacé par le texte suivant : « ... soit sur les lots 4 595 651, 4 594 542, 4 594 541, 4 594 507, 4 594 540, 4 946 694 et 4 595 653 du cadastre du Québec propriétés de la Municipalité, les lots 4 594 463, 4 594 515, 4 594 510, 4 594 538, 4 594 509 appartenant à des propriétaires privés... »;
 - Le texte suivant contenu à la résolution 2023-06-126 : « recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation de la Municipalité, visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'établissement et l'utilisation d'une piste cyclable, sur les lots 4 595 651, 4 594 542, 4 946 694, 4 946 693, 4 594 541, 4 595 653, 4 946 665 et 4 595 652 du cadastre du Québec; » est remplacé par le texte suivant : « recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation de la Municipalité, visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'établissement et l'utilisation d'une piste cyclable, sur les lots 4 595 651, 4 594 542, 4 594 541, 4 595 653, 4 594 463, 4 594 515, 4 594 510, 4 594 538, 4 594 509, 4 594 507, 4 594 540, 4 946 665, 4 946 694 et 4 595 652 du cadastre du Québec; ».
2. Que tout le texte de la résolution 2023-06-126, qui n'est pas visé les changements indiqués au paragraphe 1 ci-haut, demeure inchangé.
3. De transmettre à la CPTAQ la présente résolution afin de l'informer de la recommandation favorable de la Municipalité, concernant la demande modifiée d'autorisation adressée par la Municipalité à la CPTAQ.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 17.0

RÉSOLUTION 2024-01-015

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h25, il est proposé par Luc Bélanger de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale